

Document d'Informations Clés

Blackstone Infrastructure Strategies ELTIF, Classe I-D-USD - Blackstone Private Markets Solutions SCA-SICAV

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. (le «**GFIA**») est tenu de préparer et publier le présent document en vertu du Règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (le «**Règlement**»). Le GFIA est tenu de suivre la méthode prescrite dans le Règlement, pour la préparation du document, mais également pour la détermination de l'indicateur de risque sommaire et le calcul des rendements selon les différents scénarios de performances. Le GFIA estime que la méthode prescrite dans le Règlement pour la préparation du présent document et, en particulier pour la préparation des scénarios de performances, est principalement prévue pour les produits d'investissement packagés de détail plutôt que pour des actions de ce type de fonds, et le GFIA estime que, pour ce produit en particulier, les résultats obtenus par cette méthodologie pourraient différer considérablement de ceux du fonds.

Produit

Blackstone Infrastructure Strategies ELTIF, Classe I-D-USD - Blackstone Private Markets Solutions SCA-SICAV («**BXINFRA Lux**»)

ISIN: LU3195989101

Initiateur du Produit

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l.

+352 282647 1901

<https://www.blackstone.com/regional-disclosures-and-information/>

Autorité compétente : Commission de Surveillance du Secteur Financier («**CSSF**»). BXINFRA Lux est autorisé au Luxembourg par la CSSF. BXINFRA Lux est notifié pour la commercialisation au Luxembourg et dans d'autres États membres de l'Espace économique européen conformément aux articles 31 et 32 de la directive 2011/61/UE et à l'article 31 du règlement (UE) 2015/760.

Dernière mise à jour : Août 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Actions de BXINFRA Lux, un fonds mixte ouvert constitué selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples. BXINFRA Lux est composé d'un ou plusieurs compartiments distincts et est régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «**Loi de 2010** »).

La Classe Class I-D est une « Sous-catégorie de Distribution ». Un investisseur ayant souscrit des actions d'une Sous-catégorie de Distribution recevra en espèces toute distribution versée par BXINFRA Lux au titre de ces actions.

BXINFRA Lux peut à tout moment être mis en liquidation par voie de résolution adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies dans ses statuts. Les rachats devraient être proposés trimestriellement à la valeur nette d'inventaire («**VNI** ») par action déterminée au dernier jour du trimestre. Veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous. Le dépositaire de BXINFRA Lux est CACEIS Bank, Luxembourg branch. Veuillez vous reporter à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous pour savoir où trouver des informations supplémentaires sur BXINFRA Lux.

Durée

BXINFRA Lux a été établi pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la Date de souscription initiale. Il n'existe pas de période de détention recommandée pour ce produit ; veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ? » ci-dessous relative à la période de détention indicative recommandée utilisée dans le présent document.

Objectifs

L'objectif d'investissement de BXINFRA Lux est d'offrir des rendements attractifs ajustés en fonction du risque, composés à la fois de revenus courants et d'une appréciation du capital à long terme. BXINFRA Lux se concentrera principalement sur les investissements dans les infrastructures, y compris des parts d'infrastructure, des stratégies de secondaires et des stratégies de crédit. BXINFRA Lux entend investir environ : (i) au moins 80 % de sa valeur nette d'inventaire dans des actifs d'infrastructure, comprenant sans s'y limiter, des parts d'infrastructure, des stratégies de secondaires d'infrastructure et du crédit d'infrastructure ; et (ii) jusqu'à 20 % de sa valeur nette d'inventaire dans des actifs éligibles aux OPCVM (conformément à l'article 50, paragraphe 1, de la directive 2009/65/CE), des liquidités et équivalents de trésorerie, des titres de créance et d'autres titres, afin de générer des revenus, faciliter le déploiement du capital et fournir une source potentielle de liquidité. BXINFRA Lux a pour objectif de créer un portefeuille d'investissements dans les infrastructures, diversifié sur plusieurs zones géographiques, en se concentrant sur les États-Unis et l'Europe, mais avec la flexibilité nécessaire pour investir à l'échelle mondiale (notamment en se concentrant sur l'Asie). BXINFRA Lux étant structuré comme un fonds européen d'investissement à long terme («**ELTIF** »), il sera soumis à des règles spécifiques en matière de composition et de diversification du portefeuille, telles que définies dans le règlement (UE) 2015/760. BXINFRA Lux est géré de manière active par le GFIA et ne laisse aux investisseurs aucune latitude quant aux investissements réalisés par BXINFRA Lux. BXINFRA Lux peut utiliser des techniques de gestion d'actifs comme l'effet de levier ou l'endettement à toute fin, notamment pour financer une partie ou la totalité du capital nécessaire à l'investissement, et peut également conclure des transactions de couverture de manière à limiter les risques de variations potentielles de change et de taux d'intérêt.

Durabilité

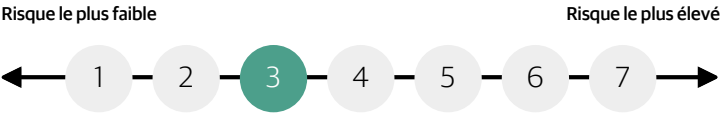
La Société promouvra certaines caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («**SFDR** ») et, par conséquent, la Société est classée comme un produit financier au titre de l'article 8 aux fins du SFDR. La Société ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR.

Investisseur de détail ciblé

Ce produit est destiné à des investisseurs disposant d'un patrimoine élevé, des gestionnaires de fonds de clients privés, des intermédiaires financiers et d'autres investisseurs particuliers, sous réserve de toutes lois ou réglementations applicables dans votre juridiction, capables d'évaluer les avantages et les risques de ce type de placement et/ou ayant été conseillés sur cet investissement par leurs intermédiaires financiers. Le produit ne convient qu'aux investisseurs qui : (i) comprennent qu'il existe un risque de perte de capital et que les investissements sous-jacents d'BXINFRA Lux peuvent être assortis d'une liquidité limitée ; (ii) possèdent des ressources suffisantes pour pouvoir supporter toutes pertes (pouvant atteindre le montant total investi) susceptibles de découler de ces investissements ; (iii) effectuent des placements dans BXINFRA Lux dans le cadre d'un programme d'investissement diversifié ; et (iv) sont pleinement conscients des risques impliqués par ce programme d'investissement et sont disposés à les assumer.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant huit années. Le risque réel peut varier de manière significative et il est possible que votre retour sur investissement soit inférieur. Il se peut que vous ne puissiez pas vendre facilement votre produit ou que vous soyez contraint de le vendre à un prix affectant sensiblement votre retour sur investissement.

L'indicateur de risque sommaire permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Veillez être attentif au risque de change. La devise de base de BXINFRA Lux est le dollar américain (USD). Vous pouvez recevoir des paiements dans une devise différente de la devise officielle de votre juridiction de résidence ; le rendement final dépendra donc du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. L'indicateur synthétique de risque (« Summary Risk Indicator » ou « SRI ») est calculé selon une méthodologie prescrite par la réglementation PRIIPs, qui prend en compte certaines mesures du risque de marché et du risque de crédit sur la base d'une période déterminée de données de performance. La volatilité observée dans les données de performance pertinentes constitue un facteur important dans la détermination du SRI. Cela signifie que deux catégories d'actions présentant des caractéristiques économiques substantiellement identiques mais libellées dans des devises différentes peuvent avoir des notations SRI différentes en raison de la volatilité des taux de change. Cette différence ne reflète aucune modification du portefeuille sous-jacent, de la stratégie d'investissement ou du risque d'investissement global du fonds.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce placement implique un degré de risque élevé et ne devrait être effectué que par des investisseurs capables d'assumer la perte totale du montant investi. Rien ne saurait garantir la réalisation des objectifs d'investissement ou la performance du fonds. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec exactitude.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations fondées sur les pires, moyennes et meilleures performances du produit et, le cas échéant, d'un indice de référence approprié au cours des 13 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée:		8 ans	
Exemple d'investissement:		\$10,000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$7,870	\$7,430
	Rendement annuel moyen	-21.3%	-3.6%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$8,170	\$13,110
	Rendement annuel moyen	-18.3%	3.4%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$10,560	\$22,270
	Rendement annuel moyen	5.6%	10.5%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$13,360	\$28,060
	Rendement annuel moyen	33.6%	13.8%

Basé sur la performance annualisée sur 13 ans du proxy suivant : (A) pour la période précédant le lancement de BXINFRA Lux en janvier 2026 (I) 85 % Cambridge Private Infrastructure Index jusqu'en décembre 2018 et les fonds d'infrastructure Blackstone pour la période de janvier 2019 à décembre 2025 ; et (B) 15 % BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained Index jusqu'en décembre 2025. (B) à partir de janvier 2026, la performance réelle de BXINFRA Lux.

Aucun frais initial n'est dû à BXINFRA Lux lorsque vous achetez des actions BXINFRA Lux, bien que certains intermédiaires financiers, entités d'assurance et autres institutions puissent directement facturer à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, une commission de souscription ou des frais similaires allant généralement jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Ces frais éventuels sont imposés exclusivement par la contrepartie concernée conformément aux accords conclus avec ses clients et ne sont pas perçus par BXINFRA Lux. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, lorsqu'ils sont applicables, ces frais initiaux. Il peut exister d'autres frais qu'un intermédiaire financier, une entité d'assurance ou une institution facture à ses clients dans le cadre d'un achat d'actions BXINFRA Lux ou de services rendus en relation avec cet achat.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Lorsque les calculs de performance révèlent qu'un scénario de tensions est plus favorable que le scénario défavorable, le scénario de tensions sera ajusté pour correspondre au scénario défavorable.

Conformément aux obligations réglementaires, les montants des scénarios de performance exprimés en termes monétaires sont arrondis à la dizaine de dollars américains (ou devise équivalente) la plus proche, et les indicateurs de performance exprimés en pourcentage sont arrondis à une décimale près.

Pour chaque scénario décrit ci-après, veuillez vous référer à l'indicateur de substitution correspondant ci-dessous:

- (a) **Scénario défavorable:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 04/2019 et 03/2020 si vous sortez après 1 an et entre 06/2025 et 05/2026 si vous sortez après 8 ans ;
- (b) **Scénario intermédiaire:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08/2022 et 07/2023 si vous sortez après 1 an et entre 05/2016 et 04/2024 si vous sortez après 8 ans ;
- (c) **Scénario favorable:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10/2020 et 09/2021 si vous sortez après 1 an et entre 06/2018 et 05/2026 si vous sortez après 8 ans.

Que se passe-t-il si Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit ou du Fonds maître. Cette perte potentielle n'est pas couverte par un régime de compensation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous transmettra les informations relatives à ces coûts et à la façon dont ils affectent votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 USD.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	\$1,037	\$10,263
Incidence des coûts annuels (*)	9.6%	4.6% chaque année

* Cela montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au fil du temps. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée illustrative de 8 ans, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15.9 % avant déduction des coûts et de 10.5 % après cette déduction.

Coûts totaux : Ce chiffre s'appuie sur l'hypothèse d'un investisseur qui rachète toutes ses actions au moment considéré.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 USD
Coûts de sortie	Les actions rachetées détenues pendant moins de 24 mois seront soumises à une déduction de 5 % de la VL (calculée à la Date de Rachat concernée).	526 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.8% de la valeur de vos investissements par an. Il s'agit d'une estimation fondée sur les coûts réels de l'année écoulée.	193 USD
Coûts de transaction	0.1% de la valeur de vos investissements par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. Hors coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition des investissements.	6 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	2.8% de la valeur de vos investissements par an. Nous prélevons ces montants sur le produit s'il surperforme les critères pertinents tels que définis dans les documents constitutifs. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. La commission de performance annuelle est estimée pour chacune des cinq dernières années sur la base de données indicatives puis moyennée.	312 USD

Composition des coûts : Les intérêts et autres coûts liés aux emprunts fournis par des parties non affiliées ainsi que tout emprunt lié à un investissement ne sont pas inclus dans les coûts récurrents. L'impact net de l'effet de levier est reflété dans les rendements avant la déduction du total des coûts ponctuels, permanents et accessoires.

Coûts d'entrée: Aucun frais initial n'est dû à BXINFRA Lux lorsque vous achetez des actions BXINFRA Lux, bien que certains intermédiaires financiers, entités d'assurance et autres institutions puissent directement facturer à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, une commission de souscription ou des frais similaires allant généralement jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Ces frais éventuels sont imposés exclusivement par la contrepartie concernée conformément aux accords conclus avec ses clients et ne sont pas perçus par BXINFRA Lux. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, lorsqu'ils sont applicables, ces frais initiaux. Il peut exister d'autres frais qu'un intermédiaire financier, une entité d'assurance ou une institution facture à ses clients dans le cadre d'un achat d'actions BXINFRA Lux ou de services rendus en relation avec cet achat.

Coûts de sortie: Ce chiffre s'appuie sur l'hypothèse d'un investisseur qui rachète toutes ses actions au moment considéré.

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : Le Gestionnaire d'Investissement peut, à sa discrétion, avancer tout ou partie des frais d'organisation et d'offre (engagés pour la création de BXINFRA Lux ainsi que la part des frais d'organisation et d'offre de la plateforme attribuable à BXINFRA Lux) et des frais de plateforme devant être supportés par BXINFRA Lux, tels que définis dans le Prospectus. Ces montants seront remboursés au prorata sur une période n'excédant pas 60 mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur du Compartiment, ou plus tôt à la discrétion du Gestionnaire d'Investissement, sous réserve de tout plafond discrétionnaire des dépenses appliqué pendant la première année puis par la suite par le Gestionnaire d'Investissement. Ces frais, ainsi que les frais d'AIFM et d'administration, sont inclus dans les « coûts opérationnels ».

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: Il n'y a pas de période de détention recommandée pour ce produit. Néanmoins, afin de pouvoir le comparer avec d'autres fonds, une période de détention recommandée de 8 ans a été retenue dans ce document à titre d'exemple. La souscription d'actions dans BXINFRA Lux à long terme ne convient qu'aux personnes disposant de moyens financiers appropriés et n'ayant pas besoin de céder leur investissement dans un court délai à des fins de besoin de liquidité. Nous ne prévoyons pas que les actions du fonds BXINFRA Lux soient placés sur le marché public et la vente de vos actions dans ce fonds pourrait donc être difficile à effectuer. Les rachats devraient être offerts trimestriellement à la VNI par action telle que déterminée au dernier jour calendaire de chaque trimestre (chacune étant désignée comme la « Date de rachat »). La VNI des actions détenues pendant moins de 24 mois sera minorée de 5 %. Les demandes de rachat doivent être soumises au plus tard à 17h00 (heure d'Europe centrale) le dernier jour ouvrable du premier mois du trimestre concerné au cours duquel intervient la Date de Rachat. Le règlement des rachats d'actions devrait généralement intervenir dans un délai de 35 jours calendaires à compter de la Date de Rachat. Les demandes de rachat peuvent être rejetées en tout ou en partie par Blackstone Infrastructure Advisors L.L.C., le gestionnaire d'investissement de BXINFRA Lux, dans des circonstances exceptionnelles et non de manière systématique. Les rachats, sous réserve de certaines exceptions, sont généralement limités à 3 % de la valeur nette d'inventaire (« NAV ») agrégée de BXINFRA ELTIF par trimestre civil et peuvent être soumis à des frais de rachat ou à une décote en cas de rachat anticipé (le cas échéant). Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations. Dans des circonstances exceptionnelles et non de manière systématique, BXINFRA Lux peut accorder des dérogations au programme, le modifier ou le suspendre.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une quelconque réclamation relative au produit ou à la conduite de la personne ayant conçu le produit, vous pouvez nous l'adresser en nous écrivant, soit à BEFMcompliance@blackstone.com. Soit à l'adresse postale suivante :

Blackstone Europe Fund Management S.à.r.l., À l'attention de : Service des réclamations, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les réclamations peuvent être adressées en utilisant les coordonnées ci-dessus, en anglais ou dans la langue officielle de l'État membre de l'Espace économique européen concerné de l'investisseur de détail.

Toute réclamation concernant la conduite de votre conseiller ou distributeur doit leur être adressée directement.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce document d'informations clés sont complétées par les statuts et le prospectus, lesquels seront fournis aux investisseurs avant la souscription, comme l'exige la loi, soit directement, soit par le biais d'intermédiaires financiers. Des informations complémentaires sur le fonds BXINFRA Lux, y compris une copie du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur, le dernier prix des actions BXINFRA Lux, et les informations de performance d'BXINFRA Lux, (y compris ses données de performance passées et les calculs de scénarios de performance précédents), comme l'exige la loi, sont disponibles, gratuitement, en anglais, sur www.bxinfra.com ou en envoyant un e-mail à BEFMcompliance@blackstone.com. Afin de décider ou non d'investir dans BXINFRA Lux, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avec attention et à le conserver. Les investisseurs potentiels ne sauraient, toutefois, interpréter le contenu du présent document ou le Prospectus comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, fiscal ou lié à la retraite. Les investisseurs sont informés que la législation fiscale applicable à BXINFRA Lux peut avoir une incidence sur la situation fiscale de leurs placements personnels dans BXINFRA Lux.